Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260417-20260307-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à 18 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 10 avril 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire

Procurations : M. JOUBIN David à M. COLLET Philippe
Mme ANDREUX Muriel à Mme LE GRAET Karine
Mme LE MEUR Anne-Marie à Mme LE GONIDEC Julie

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents 12 Votants : 15

Secrétaire de séance : M. COLLET Philippe

Présente : ROLLAND Florence – secrétaire de Mairie

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET COMMERCE

Madame le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2025 du Commerce qui s'arrête comme suit :

· Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	9 993,85 € €	8 252,00 €
Recettes	9 993,85 € €	9 855,18 €

L'excédent de clôture est de 1 603,18 €

· Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	48 225,63 €	6 153,85 €
Recettes	48 225,63 €	8 826,00 €

L excédent de clôture est de 2 672,15 €

Il est demandé que Madame le Maire se retire comme le veut la loi.

Suite à cela, le doyen de l'assemblée, M.CARRIER, demande aux membres du Conseil Municipal s'ils adoptent le compte administratif 2025 du Commerce.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260417-20260307-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2025 du Commerce.

M. CARRIER Jean

Doyen de l'assemblée

MAIRIE D'YVIAS
22930